



Renvoi à mon domicile sans motif

Par **sabrina88**, le **27/08/2010 à 12:27**

Bonjour, rnJe suis en fin 2 contrat 2 profes. au 31.08.10. Le 25.08.10 au matin ma collègue 2 travail (tutrice) m'annonce 2 quitter les lieux pour, selon elle, découragement 2 ma future remplaçante, que je formais depuis le 23.08.10, qui a abandonné. rnrnD'après la protection juridique, ceci n'est pas 1 motif valable, tant que je n'ai pas injurié et/ou dénigré. Il est légitime 2 répondre aux questions et 2 raconter son expérience personnelle à la future remplaçante, qui doutait dès le départ puisqu'elle me posait sans cesse des interrogations. En conclusion, ma faute est d'avoir exposé MA propre expérience, ce qui aurait fait fuir la remplaçante. rnrnLa version 2 la remplaçante en question est tout autre. En effet, j'ai réussi à la contacter elle m'a expliqué la vraie raison 2 son départ : elle s'est aperçut qu'elle ne souhaitait pas exercer ce métier, 1 mail d'explication me sera envoyé par ses soins.rnrnLa journée 2 mon renvoi (25.08.10) je n'ai eu aucun écrit pour quitter les lieux, je suis donc resté à mon poste par peur d'être en faute. Mon employeur étant 1 prestataire extérieur ne m'a pas informé 2 ce problème, c'est donc moi qui a pris les devants en essayant 2 le contacter toute la journée mais en vain.rnrnLe 26.08.10, ayant aucune nouvelle 2 mon employeur ni par mail ni par téléphone, j'ai 2 nouveau décidé 2 le contacter dès 8h du matin, il a bien reçu 1 mail 2 la DRH 2 l'entreprise comme quoi je devais rester chez moi jusqu'au terme 2 mon contrat (31.08.10) mais que mon salaire sera maintenu. Le jour même mon employeur m'envoie 1 mail que voici : rnrnJe vous confirme que notre client, XXX, chez qui vous êtes mise à disposition, a souhaité que vous n'effectuiez pas vos derniers jours de contrat.rnAussi, je vous prie 2 bien vouloir noter que vous resterez chez vous jusqu'au terme 2 votre contrat, et ce à compter 2 ce jour soit le 26.08.2010, je vous confirme que votre salaire sera maintenu.rnEn raison de la nécessité 2 vous communiquer rapidement cette information, nous le faisons par mail, nous ne jugeons donc pas nécessaire 2 vous adresser 1 courrier 2 confirmation.rnrnCette procédure est-elle légale ? Aucun motif 2 renvoi chez moi, aucune explication, c'est moi qui a exigé un écrit pour que ce renvoi chez moi ne soit pas assimilé à 1 abandon de poste ! Dois-je exiger 1 courrier en recommandé ou ce mail suffit-il comme mon employeur le prétend ? J'ai voulu

savoir le terme juridique de ce renvoi, d'après eux c'est : vous restez chez vous tout en étant payé !!??

Par **P.M.**, le **27/08/2010** à **15:18**

Bonjour,
Puisque vous n'avez pas pu obtenir plus, il convient de conserver précieusement ce mail qui pourrait être utile si l'employeur ne respectait pas son engagement...